

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE

UN LIBRARY.

AUG 3 1977



COLLECTION

Distr.  
GENERALE  
S/12374<sup>xx</sup>  
2 août 1977  
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 28 JUILLET 1977, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE  
SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE  
DE L'ALGERIE AUPRES DES NATIONS UNIES.

Par lettre en date du 7 juillet 1977 (S/12360), le représentant permanent de la Mauritanie auprès des Nations Unies, agissant au nom de son gouvernement, a cru devoir, une fois de plus, mettre en cause l'Algérie, à la suite des pertes que ne cessent de lui infliger les forces de libération du peuple sahraoui, sous la direction du Front POLISARIO. Cette manoeuvre des autorités mauritaniennes consiste - faut-il encore le souligner - à justifier leurs revers militaires dans un conflit qui les oppose directement au peuple sahraoui et à dissimuler l'échec de leur politique annexionniste en jetant la confusion sur un problème qui demeure fondamentalement un problème de décolonisation et en créant des diversions pour masquer leurs propres responsabilités.

Depuis la conclusion de l'Accord de Madrid, réalisé en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et au mépris de toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine, et des pays non alignés, la politique du Gouvernement mauritanien n'a cessé de s'opposer par la violence aux aspirations légitimes du peuple sahraoui, notamment par l'occupation militaire de son territoire. Cette occupation qui a pris la relève de la domination coloniale est un véritable défi lancé à la communauté internationale, en même temps qu'elle constitue en elle-même une agression contre le peuple sahraoui. Elle n'a pas manqué en effet d'entraîner la réaction légitime du peuple sahraoui dont la lutte de libération s'affirme de jour en jour sur le terrain infligeant quotidiennement de lourdes pertes aux forces d'agression et d'occupation étrangères, et apportant ainsi la preuve de sa volonté de résistance et de vitalité dans son combat anticolonial. Au demeurant les arguments développés par les autorités de Nouakchott sont en tous points fidèles à la logique de l'opresseur et qui consiste à dénaturer un problème de décolonisation, à en modifier les données fondamentales et dans ce cas à rejeter sur l'Algérie la responsabilité de la situation qui, au premier chef, incombe au Gouvernement mauritanien. Les manoeuvres irresponsables et la politique de fuite en avant ne sauraient ôter aux autorités mauritaniennes leur qualité d'être agresseur au premier degré clairement établie

xx Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques.

pour tout Etat qui s'oppose directement à l'autodétermination d'un peuple. La genèse de la question du Sahara occidental est suffisamment connue de chaque Etat membre de la communauté internationale pour que les accusations systématiques du Gouvernement mauritanien n'y rencontrent aucun écho.

Par ailleurs, en déclarant clos le dossier du Sahara occidental, le Gouvernement mauritanien cherche à dissimuler la vérité puisque la question du Sahara occidental demeure toujours inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies conformément à sa résolution 31/45 du 1er décembre 1976, et que la décision prise récemment à Libreville par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine de tenir une session extraordinaire au sommet en octobre à Lusaka, consacrée à la question du Sahara occidental, constitue une réponse sans équivoque à ses prétentions. Il apparaît nettement que cette importante décision contrarie au plus haut point les autorités de Nouakchott. Il était donc prévisible que ces dernières n'épargneraient aucun moyen dilatoire pour masquer cet échec diplomatique et tenter de discréditer la lutte de libération du peuple sahraoui, en confondant délibérément les actions héroïques menées sur le terrain par les combattants du Front POLISARIO avec la tentative d'assassinat perpétrée contre un diplomate mauritanien par des agents provocateurs, dans le but évident d'aliéner la sympathie, chaque jour grandissante, que l'opinion internationale ne cesse de témoigner à la lutte de libération du peuple sahraoui. En tout état de cause, l'Algérie, tout en réitérant son attachement à la paix, reste convaincue que la seule voie raisonnable pour un règlement pacifique du problème du Sahara occidental réside dans la mise en oeuvre des décisions de l'Assemblée générale, mesures seules susceptibles de permettre au peuple sahraoui d'exercer librement son droit inaliénable à l'autodétermination.

Sur instruction de mon gouvernement, je vous prie de bien vouloir assurer la diffusion de cette lettre en tant que document du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent adjoint,  
Chargé d'affaires a.i.,  
Mission permanente de l'Algérie  
auprès des Nations Unies,

(Signé) Fathih BOUAYAD-AGHA